

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du Lundi 20 Novembre 2023**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1129	21	11 + 1 pouvoir	3	7

PROJET FILL : Filets Innovants pour la cuLture de mouLes

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni **Lundi 20 Novembre 2023** à 14 heures à SAINT-LO à la Maison du Département (salle Henry Gréville1) sur convocation du 10 novembre 2023.

Monsieur Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS.

PRESENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances

M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

Délégués des EPCI titulaires

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin

M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer

Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération du Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Elus du Conseil départemental et Délégué EPCI : suppléants

Mme Dany LEDOUX, conseillère départementale canton Quettreville Sur Sienna

Mme Nathalie MADEC, conseillère départementale canton La Hague

M. Bruno QUESNEL, communauté de communes de Coutances Mer et Bocage

EXCUSES

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes

M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer (pouvoir à M. Alain NAVARRET)

PROJET FILL : Filets Innovants pour la cuLture de mouLes

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 20 novembre 2023 et la perspective du projet FILL pour le développement et l'adoption d'un nouveau matériel de mytiliculture, (filet de catinage destiné à solidariser les moules sur le pieu), résistant et biodégradable en milieu marin, à destination des professionnels ;

Considérant le projet de partenariat entre : l'Université de Bretagne Sud, chef de file, le SMEL, la société NaturePlast, compounder revendeur de matières plastiques alternatives, le Centre Européen des Textiles Innovants (CETI), l'entreprise Filt, fabricant de filets de catinage, le Comité Régional de Conchyliculture de Normandie Mer du Nord et le Comité Régional de Conchyliculture des Hauts de France ;

Considérant la durée du projet FILL sur 3 années à partir 2024 et le budget SMEL prévisionnel ;

Poste de dépenses	Cout prévisionnel
Frais de mission	7 309,65 €
Dépenses de personnel	116 026,22 €
Frais indirects	17 403,93 €
TOTAL	140 739,80 €

Considérant la perspective d'un financement au titre du FEAMPA dans le cadre de l'appel à projet national « Promotion des activités aquacoles durables » à hauteur de 80 % des dépenses prévisionnelles ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral (SMEL), sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres présents,

- **accepte** la réalisation du projet FILL ;
- **autorise** le Président du SMEL à signer les documents inhérents à la réalisation de ce programme (demande de subventions, conventions...).

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,
Alain NAVARRET

